République Française Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION : 15 FEVRIER 2018

Nombre de	17			
conseillers en exercice	17			
Présents	14			
Excusés	3			
Pouvoirs	2			
Votants	16			

COMMUNE D'YDES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 23 FEVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le VINGT-TROIS FEVRIER à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETHOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.

Etaient excusés: Jean-Claude SAISSET, Benoît DELAVAULT et Sandra LAFARGE.

Pouvoirs: Jean-Claude SAISSET à Alain DELAGE, Sandra LAFARGE à Sophie TOURNADRE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-sept et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Pauline BRETHOME a été désignée secrétaire de séance.

Vote du Compte Administratif 2017

1. <u>FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE</u>

> Budget Général 2017 / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique que le Budget de fonctionnement a été parfaitement maîtrisé, notamment en termes de dépenses. Néanmoins, le résultat définitif de 90 436.19 € est beaucoup moins élevé que celui de 2016. Cette différence est la conséquence directe de la baisse des dotations de l'Etat puisque sur les trois derniers exercices, la Commune a perdu près de 400 000 € de DGF principalement. Des orientations drastiques seront à prendre afin de poursuivre les investissements.

• Vote du Compte Administratif

Le Maire quitte la salle, il ne prend pas part aux débats ni au vote comme l'exige la règlementation.

M. René BERGEAUD, Maire-Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2017. Celui-ci approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs ci-dessous, qui font apparaître un excédent global de 90 436.19 € (Fonctionnement et Investissement).

	Investissement		Fonction	nnement	Ensemble	
		Recettes ou			_	
Libellé	Dépenses ou déficit	excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 019 803,49 €			393 011,17 €	1 019 803,49 €	393 011,17 €
Opérations de l'exercic	1 026 088,85 €	954 448,09 €	2 196 620,01 €	2 775 465,79 €	3 222 708,86 €	3 729 913,88 €
TOTAL	2 045 892,34 €	954 448,09 €	2 196 620,01 €	3 168 476,96 €	4 242 512,35 €	4 122 925,05 €
Résultat de clôture	1 091 444,25 €			971 856,95 €	1 091 444,25 €	971 856,95 €
Restes à réaliser	12 561,85 €	222 585,34 €			12 561,85 €	222 585,34 €
TOTAL CUMULE	1 104 006,10 €	222 585,34 €	0,00 €	971 856,95 €	1 104 006,10 €	1 194 442,29 €
RESULTAT DEFINITIF	881 420,76 €			971 856,95 €		90 436,19 €

• Affectation du résultat

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent définitif de 971 856.95 € et, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur)	393 011.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	650 614.80
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	578 845.78
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2017	971 856.95
A. EXCEDENT AU 31/12/2017	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068 Solde disponible affecté comme suit :	881 420.76
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – lg 002)	90 436.19
B. DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	

• Compte de Gestion

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion « Commune » dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme.

Budget Assainissement 2017 / Rapporteur : Guy LACAM

• Vote du Compte Administratif

Le Maire quitte la salle, il ne prend pas part aux débats ni au vote comme l'exige la règlementation.

M. René BERGEAUD, Maire-Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2017. Celui-ci approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs ci-dessous, qui font apparaître un excédent global de 283 561.44 € (Fonctionnement et Investissement)

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Libellé	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent
Résultats reportés		239 418,82 €	54 532,28 €		54 532,28 €	239 418,82 €
Opérations de l'exercice	100 603,10 €	144 135,41 €	248 162,07 €	303 304,66 €	348 765,17 €	447 440,07 €
TOTAL	100 603,10 €	383 554,23 €	302 694,35 €	303 304,66 €	403 297,45 €	686 858,89 €
Résultat de clôture		282 951,13 €		610,31 €		283 561,44 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		282 951,13 €		610,31 €		283 561,44 €
RESULTAT DEFINITIF		282 951,13 €		610,31 €		283 561,44 €

• Affectation du résultat

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 610.31 € et, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	54 532.28
1	0
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	55 142.59
Résultat cumulé au 31/12/2017	610.31
A. EXCEDENT AU 31/12/2017 Affectation obligatoire * A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur) Déficit résiduel à reporter	610.31
* à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068 Solde disponible affecté comme suit : * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – lg 002)	610.31
B. DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	

• Compte de Gestion

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion « Assainissement » dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme.

➤ Budget Lotissement les Jaquilloux/Rapporteur : Guy LACAM

• Vote du Compte Administratif

Le Maire quitte la salle, il ne prend pas part aux débats ni au vote comme l'exige la règlementation.

M. René BERGEAUD, Maire-Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2017. Celui-ci approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs ci-dessous, qui font apparaître un excédent global de 8 035.00 €.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Libellé	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent
Résultats reportés	4 153,00 €			17 000,00 €	4 153,00 €	17 000,00 €
Opérations de l'exercice	4 812,00 €		4 812,00 €	4 812,00 €	9 624,00 €	4 812,00 €
TOTAL	8 965,00 €	0,00 €	4 812,00 €	21 812,00 €	13 777,00 €	21 812,00 €
Résultat de clôture	8 965,00 €			17 000,00 €		8 035,00 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	8 965,00 €			17 000,00 €		8 035,00 €
RESULTAT DEFINITIF	8 965,00 €			17 000,00 €		8 035,00 €

• Compte de Gestion

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion « Lotissement les Jaquilloux » dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme.

> Demande subvention Contrat Cantal Développement /Rapporteur : Guy LACAM

Dans le cadre du Contrat Cantal Développement 2016-2021, la C.C.S.A. a retenu les travaux de modernisation du cinéma d'Ydes comme l'une des fiches action de la période.

Au titre de ce programme, les travaux pourraient être subventionnés par le Département à hauteur de 25 % du montant prévisionnel de 265 000 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter cette aide.

➤ Demande subvention Contrat Ambition Région/Rapporteur : Guy LACAM

Dans le cadre du Contrat Ambition Région 2017-2019, la C.C.S.A. a retenu les travaux de modernisation du cinéma d'Ydes comme l'une des fiches action de la période. Au titre de ce programme, les travaux pourraient être subventionnés par la Région à hauteur de 26 % du montant prévisionnel de 265 000 € H.T. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter cette aide.

> Acquisition de terrains/Rapporteur : Guy LACAM

- <u>Les travaux d'aménagement d'une station d'épuration Ydes-Bourg / Saignes</u> (Saignes étant le maître d'ouvrage) nécessitent l'acquisition d'une parcelle de 1 ha à Ydes-Bourg.
 - Une estimation a été demandée à Marc MAISONNEUVE, Expert agricole foncier et immobilier, afin de déterminer la valeur du terrain concerné et l'indemnité à verser au fermier occupant la parcelle concernée.
 - Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mener les négociations et à signer les documents se rapportant à cette affaire.
- Depuis de très nombreuses années, <u>une partie de terrain à Ydes-Bourg</u> (environ 300 m²) a été aménagée pour servir d'aire de retournement au véhicule de ramassage des ordures ménagères sans acte notarié (au lieu-dit La Crousille).
 - Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à régulariser la situation par l'acquisition de la parcelle concernée et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

> Enquête publique : désignation d'un commissaire enquêteur/Rapporteur : Guy LACAM

Aliénation d'un chemin rural de Fanostre

Par délibération en date du 25/09/2015, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la cession à M. JUILLARD d'une partie du chemin rural bordant sa propriété à Fanostre.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place une enquête publique préalable à l'aliénation, conformément à la réglementation en vigueur.

Il autorise M. le Maire à désigner, par arrêté du Maire, Marc MAISONNEUVE, commissaire enquêteur et à fixer le déroulement de l'enquête du 19 mars 2018 au 30 mars 2018. Un avis sera adressé à la presse pour publication le 05 mars 2018. Au cours de cette période, une permanence sera assurée en Mairie par le commissaire enquêteur.

2. TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ

> Point sur les travaux / Rapporteur : René BERGEAUD

• Aménagement de la rue Jean-Louis Chabeaudy

La réception des travaux a eu lieu le vendredi 09 février 2018 à 10h00. Elle a été prononcée sans réserve compte tenu que les travaux demandés ont tous été réalisés dans les règles de l'art.

Aménagement de deux sanitaires au titre de l'accessibilité aux anciennes écoles de Largnac

- ✓ Lot Menuiserie : remplacement des deux fenêtres avec imposte en partie haute, pose de deux blocs portes.
- ✓ Lot Structure : faux plafonds, cloisons sèches, cloisons séparatives, plâtrerie, peintures, revêtements de sol
- ✓ Lot Electricité et Sanitaires : Dépose et modification de l'installation électrique, fourniture et pose divers éléments sanitaires, fourniture et pose des accessoires (lave-mains, distributeurs), raccordement EP, EU et évacuation, modification de l'installation de chauffage, installation d'une ventilation

• Travaux des Services Techniques

- ✓ Nettoyage des espaces verts : le Chariot, Montfouilloux, Largnac, Fleurac et les Quatre Routes
- ✓ Entretien des voiries : fossés au droit de la voie communale d'Ydes-Bourg, coupes d'eau sur diverses voies, bouchage des nids de poule
- ✓ Réfection d'un mur de soutènement au Régeat
- ✓ Déplacement du Skate Park : le mobilier a été déplacé sur la plateforme à côté de l'aire de jeux.
 - Il reste à réaliser la fixation des éléments au sol et le contrôle de l'installation. La clôture sera réalisée après le vote du budget 2018.

• Travaux des Services Techniques de la Communauté de Communes Sumène-Artense

✓ Création d'un chemin piétonnier à Montfouilloux pour accéder au calvaire

> Travaux d'aménagement chemin des mineurs par la C.C.S.A. / Rapporteur : Guy LACAM

La C.C.S.A. envisage de réaliser des travaux d'aménagement « d'une piste cyclable » rejoignant la piste verte au Bois-de-Lempre. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de mettre à disposition de la C.C.S.A. la voirie communale reliant Ydes à Bois-de-Lempre (ancien chemin des mineurs). M. le Maire attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que les travaux envisagés ne devront pas modifier l'écoulement des eaux pluviales sans autorisation préalable.

3. PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES

Mise à disposition de la Maison des Services au Public à la C.C.S.A. / Rapporteur : Guy LACAM

Compte tenu du transfert en cours de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public » à la C.C.S.A., les biens suivants seront mis à disposition de l'EPCI :

- Bâtiment situé 4 Rue du Docteur Basset 15210 Ydes
- Mobilier et matériel informatique

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer avec M. le Président de la C.C.S.A. une convention de mise à disposition de ces biens. Le poste d'agent d'accueil de la Maison de Services Au Public sera également transféré auprès de la C.C.S.A.

> Tableau des effectifs et gestion prévisionnelle /Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que la Commune emploie, actuellement, 30 agents dont deux mi-temps thérapeutiques, quatre contractuels, un agent en longue maladie, soit 27 agents équivalent temps plein. Le coût annuel de la masse salariale est de 1 077 000 €. Dans le cadre du budget 2018, la diminution des dépenses de fonctionnement devient incontournable. Ainsi, une réflexion devra être engagée pour décider ou non le remplacement des postes libérés par les départs en retraite. Concernant le départ en retraite d'un agent de service au 1^{er} mars 2018, le remplacement sera assuré à compter du 1^{er} avril 2018.

Médailles du travail/Rapporteur : Guy LACAM

Deux agents sont concernés par la médaille d'argent (20 ans). Il s'agit de M. Guy DUHARD et Mme Valérie ROCHON-BAPT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une gratification de 200 €.

> Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire/Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire liste les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibérations du Conseil Municipal n°59-2014 en date du 25 avril 2014 :

DATE	NUMERO	OBJET
17.02.2017	DEC008_2017	DPU Vente SCHMITZ / LUC Rue de la Font Grande
20.03.2017	DEC009-2017	DPU Vente DELMAS / BOS 7 Rue Jean Cinié
10.04.2017	DEC010-2017	DPU Vente Co-indivisaires CHEMINADE / SCI TOURNEMILLE 2 Rue Pierre de la Justice
25.04.2017	DEC011-2017	DPU Vente Consorts TOURNADRE / FROMENT 18 Allée de la Gravière
15.05.2017	DEC012-2017	DPU Vente Consorts BULIDON-NESMOND / LISSANDRE 13 Rue Jean Jaurès
12.06.2017	DEC013-2017	DPU Vente MONTEIL-DOULCET / TOURNADRE 5 Rue des Lilas
13.06.2017	DEC014-2017	DPU Vente DEZIER / DENOUX 1 Rue Jean Jaurès
21.07.2017	DEC015-2017	DPU Vente Succession SERRE / RAYMOND Montfouilloux
31.07.2017	DEC016-2017	DPU Vente Succession GOUDENECHE / VESCHAMBRE Trancis
18.08.2017	DEC017-2017	DPU Vente Ets particulier Congrégation Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul / JABIOL 14 Rue Blaise Pascal
28.09.2017	DEC018-2017	DPU Consorts POIGNANT / JOUVE 8 Quartier du Belvédère
03.10.2017	DEC019-2017	DPU Vente MALAPRADE / MALAPRADE 14 Rue Félix Chalvignac
23.10.2017	DEC020-2017	DPU Vente Consorts MAGNE / RAGNET 10 Impasse des Plaines
31.10.2017	DEC021-2017	DPU Vente DUPUY / LAFONT 14 Rue de la Fontaine
24.11.2017	DEC022-2017	DPU Vente GIRARD-GIRAUD / ALBESSARD-CHARBONNEL 18 Rue de la Fontaine
21.12.2017	DEC023-2017	DPU Vente SCI La Plaine JUILLARD / Société EGNY IMMO 4-6 Avenue Roger Besse
25.01.2018	DEC001-2018	Signature d'une convention pour les prélèvements et analyses d'eaux résiduaires d'épuration – TERANA CANTAL
25.01.2018	DEC002-2018	Signature d'une convention pour l'entretien du bac à graisses du Groupe Scolaire La Fayette – SAS Serge POTEL APICC
07.02.2018	DEC003-2018	DPU Vente TOURNADRE / LEMMET 6 Rue de Ribier
08.02.2018	DEC004-2018	DPU Vente ROCHE / TOURNEMILLE 42 Avenue Roger Besse

4. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

➤ Jeunesse, Affaires Scolaires, Accueil Enfance, Développement Culturel / Rapporteur : Huguette GATINIOL

Mme Huguette GATINIOL fait part au Conseil Municipal des points suivants :

• Conseil Municipal des Jeunes

Les projets du C.M.J. sont présentés à l'Assemblée pour accord.

Suite à une réunion de travail du CMJ le 12 janvier 2018, les jeunes élus proposent <u>la réalisation des opérations suivantes</u> :

- -labyrinthe végétal à côté de l'aire de jeux des petits,
- -aire de jeux pour les grands (non prévue pour cette année),
- -chasse au trésor (avec l'aide de l'ALSH)

<u>Un conseiller du CMJ est démissionnaire</u> suite à ses absences non excusées aux réunions, à plusieurs courriers qui ont été adressés à la famille et à son désintéressement pour le Conseil Municipal des Jeunes.

Enfin, <u>l'installation de la table de ping-pong</u> livrée en décembre 2017, est évoquée. Elle pourrait se situer entre le boulodrome et les installations sportives de la C.C.S.A., en bordure de la piste verte.

• *TAP*

Suite au sondage qui a été réalisé par la Commune, il apparaît que les familles souhaitent leur maintien.

Sur 121 familles, 99 ont répondu (15 pour la suppression, 42 contre la suppression et 42 sans opinion).

Il semble donc que la Commune s'oriente vers le maintien de ces activités mais il serait nécessaire de repenser le tarif proposé à $1 \in$ /heure : cela avait fait l'objet d'une discussion lors du Conseil Municipal en décembre 2017. Le forfait par session que payent les familles actuellement ($5 \in$ /enfant, $8 \in$ /2 enfants, $10 \in$ /3 enfants) pourrait être augmenté.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les TAP pour la rentrée 2018/2019. La fixation du tarif sera étudiée ultérieurement en Commission des Finances.

• Ecole

Nous avons de gros problèmes au niveau du personnel : des arrêts maladie répétés qui coûtent cher. Le service administratif passe beaucoup de temps à réorganiser les différents services pour que le service public soit assuré.

Par ailleurs, la Commission des Affaires Scolaires sollicite l'installation d'une commission de recrutement pour le remplacement d'Annick Gorzny qui part à la retraite à la fin de l'année scolaire. Il est impératif de recruter une personne titulaire au minimum d'un CAP petite enfance, voire même du concours d'ATSEM.

De plus, compte tenu des contraintes budgétaires, certains départs en retraite pourraient ne pas être remplacés. Il est observé que la Commune possède trop d'infrastructures par rapport à sa capacité et qu'une mutualisation des services pourrait être utile.

<u>Suppression d'un poste d'enseignant</u>: M. le Maire a informé le Conseil Municipal des démarches entreprises conjointement avec Madame la Sénatrice, Josiane COSTES, et Monsieur le Président de la C.C.S.A. Une démarche supplémentaire a été également entreprise par Monsieur Jean-Yves BONY, Député du Cantal, auprès de la Directrice d'Académie du Cantal.

M. le Maire est étonné de l'absence de réaction des enseignants des écoles d'Ydes, des parents d'élèves et de son association. Il est inquiet quant à la suppression de deux postes sur le canton d'Ydes, à cinq kilomètres d'écart (Ydes et Saignes). Il serait nécessaire de sauver au moins un poste. La construction du Groupe Scolaire La Fayette avec le nombre de classes a été réalisée en étroit partenariat avec l'Education Nationale. Avec la suppression du poste, la capacité du bâtiment sera trop grande.

Une Inspection Générale avec la valorisation du projet « Ecole éloignée en réseau » se tiendra aux écoles d'Ydes le 27 février prochain. M. le Maire propose aux élus de boycotter cette réunion afin de se faire entendre.

ALSH

Corine Constancias, Animatrice du Centre de Loisirs d'Ydes, a fait parvenir le calendrier d'ouverture de la structure qu'elle a établi avec les parents :

- Vacances d'Hiver : $2^{\grave{e}me}$ semaine
- Vacances de Printemps: 1 êre semaine
 Vacances de Toussaint: 1 ère semaine
- Vacances d'Eté: du 9 juillet au 10 Août 2018, du 27 au 31 août 2018. Possibilité d'ouvrir la semaine 34 (du 20 au 24 Août 2018): un sondage sera diffusé.
- Du 23 au 27 Juillet 2018 sera organisé un séjour pour les enfants âgés de plus de 8 ans au Val Saint-Jean à Mauriac.

M. le Maire s'étonne que Familles Rurales, gestionnaire du Centre de Loisirs, n'ait pas communiqué le résultat comptable 2017. Ceci est particulièrement préoccupant.

Santé, Offre de Soins et Télémédecine / Rapporteur : Pauline BRETHOME

Mme Pauline BRETHOME indique qu'une réunion s'est tenue au Pôle de Prévention Santé, en présence des partenaires utilisateurs de la structure. Il a été demandé à ces derniers d'étudier la charte d'engagement moral et donner leur avis. Une nouvelle réunion se tiendra prochainement avec la rédaction de la charte modifiée avec leur agenda d'actions.

S'agissant du financement du Pôle de Prévention Santé, Mme BRETHOME souhaiterait présenter la structure auprès de la C.C.S.A. en lui demandant une participation financière du fait que le Pôle, implanté sur la Commune d'Ydes, est destiné aussi aux habitants des communes voisines et donc, au niveau intercommunal. M. le Maire indique que la C.C.S.A. n'a pas compétence en la matière et qu'aucune aide financière ne pourra être obtenue dans l'immédiat.

Par ailleurs, le Pôle de Prévention Santé pourrait être subventionné par des fonds Leader Européens.

S'agissant de la communication, celle-ci ne s'est tournée, pour l'instant, que vers les partenaires qui font vivre la structure. Maintenant, il serait temps de réaliser des plaquettes, flyers, dans la presse.

La Commission Santé devra se réunir pour faire une proposition chiffrée.

S'agissant d'un récent article de presse sur l'avenir de <u>l'Hôpital de Mauriac</u>, le Docteur souligne qu'il n'est, pour l'instant, pas envisagé de supprimer les services mais plutôt de les restructurer.

Enfin, elle ajoute qu'un vrai travail se fait de la part de l'Agence Régionale de Santé au niveau de <u>l'accès aux soins</u> en médecines hospitalière et libérale.

Vie Associative, Animation, Sports pour tous / Rapporteurs : Marc LASSAGNE et Bernard BOUVELOT

Les associations tiennent actuellement leur assemblée générale.

S'agissant du sport, la trêve se termine et les joueurs doivent reprendre le dimanche 25 février 2018.

5. <u>COMMUNICATIONS DU MAIRE</u>

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution du SYSTOM au 31.12.2018. Ce sont les deux Communautés de Communes (Haute Corrèze Communauté et Sumène-Artense), qui vont prendre le relais. Il n'y aura pas de changement pour l'usager au niveau de la déchetterie

CCSA

Un nouveau Directeur prendra ses fonctions au 1er mars 2018 et remplacera Mme BRON à l'occasion de son départ en retraite. Il s'agit de Monsieur Paul LEVERBE.

Lotissement les Jaquilloux

Le Cabinet CROS a bouclé le dossier et présentera à la Commune le Dossier de Consultation des Entreprises avant de passer à l'Avant-Projet Sommaire

Service Proximité Seniors

Une réflexion de partenariat éventuel est conduite avec l'ASeD pour ce service. L'association souhaiterait installer des bureaux à Ydes. Le local de la Caisse d'Epargne pourrait lui être loué.

Affaire NAGTZAAM

Cette affaire qui a opposé M. NAGTZAAM à la Commune vient de trouver son épilogue. Le Tribunal Administratif a rendu son verdict. La Commune va pouvoir régulariser l'acquisition du terrain qui avait été nécessaire à la construction de l'Unité Parkinson soit 250 m². Les indemnités réclamées à la Commune ont été rejetées. M. le Maire remercie Maître Chloé MAISONNEUVE pour avoir parfaitement géré ce dossier avec de solides arguments à l'appui.

Zone de stationnement ZA Nord

M. Alain DELAGE demande si le bandeau de zone de stationnement a été commandé, car les camions commencent à envahir cette partie destinée aux voitures. Une réflexion est en cours pour le libellé du panneau.

Salle de la Marquise d'Ydes-Centre

Demande de réparation de la porte d'entrée du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.